

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le 12 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absent : Mr David CREPIN

Procurations : Mme Ingrid CHABOTIER a donné procuration à Jérémy CARDON ; Mme Nathalie COCQUEREL a donné procuration à Emeline HENQUEZ et Mr Roger VENDEVILLE a donné procuration à Mr Jacques DELATTRE

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu en date du 15 novembre 2021. Pas d'observations.

Monsieur VIVIEN Olivier est nommé secrétaire.

DELIBERATIONS

Objet : Vote du compte administratif 2021, de gestion 2021 et affectation des résultats vers 2022

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes Contre	<input checked="" type="checkbox"/>
Votes Pour	13

Commune de ELNES

**Délibération sur le compte administratif,
sur le compte de gestion et sur
l'affectation des résultats.**

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes Contre	<input checked="" type="checkbox"/>
Votes Pour	14

Votes du Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de CARDON Jérémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr DELATTRE Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		629 905.89
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	332 084.58	464 918.26
Totaux	332 084.58	1 094 824.15
Résultat de clôture		762 739.57

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	14 709.97
	14 709.97
	8 889.83
	23 599.80
	139 909.21

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	629 905.89
	14 709.97
	473 808.09
	1 118 423.95
	622 830.36

Besoin de financement	139 909.21
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	139 909.21
Excédent total de financement	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

139 909,21
762 739,57

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Mr CARDON Jérémy
 Mr DELATTRE Jacques



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Objet : Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

Objet : Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application.

Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux.

La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

La part départementale est transférée à la commune en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, c'est pourquoi le taux de la taxe foncières (bâti) s'élève à 35,17 % et celui de la taxe foncière (non bâti) est à 33,51 %.

La commission municipale des finances-budget s'est réunie et a retenu les taux d'imposition directes locales 2022 comme suite :

- Taux taxe foncier (bâti) :35,17 %
- Taux taxe foncier (non bâti)33,51 %

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte les nouveaux taux d'imposition 2022.

Objet : Subvention aux diverses Associations communales

Monsieur le Maire présente les 25 associations communales et les subventions attribuées à chacune d'entre elles. Les subventions seront imputées au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide l'attribution des subventions et autorise Mr le Maire à inscrire les sommes au BP 2022.

Objet : Vote du Budget primitif 2022

Monsieur Jérémy CARDON 2^{ème} Adjoint délégué aux finances présente le budget primitif 2022 par chapitre et détaille les différents comptes. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement dépenses – recettes pour la somme de 1 200 054,57 € et en investissement dépenses – recettes pour 311 659,21 € soit un total global de 1 511 413,78 € pour les 2 sections.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte le budget primitif 2021 et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires pour l'exécution du budget.

Divers :

- Mr le Maire remercie Jérémy Cardon pour la présentation et les explications du compte administratif 2021 et pour celle du budget primitif 2022.
- Mr le Maire signale que l'agent technique, Maurice Vasseur est en arrêt de travail pour maladie depuis le 5 janvier 2022 et n'a pas encore repris. Nous avons pris en charge la visite médicale pour Maurice afin de savoir s'il pouvait reprendre ou non le travail ? Le médecin conseil de ne pas reprendre et attendre l'avis du chirurgien le 29/04. Aussi, dans l'urgence un nouveau contrat PEC a été mis en place pour maintenir la Commune aux entretiens espaces verts, bâtiments et voiries. Quentin DEVAUX est pris pour 1 an en contrat PEC. Mr Gaspard Jean-Pierre se propose pour éventuellement aider le jeune dans sa tâche (tonte). Mr Cardon Jérémy propose avec son tracteur tondeuse de passer autour de la maraîchère pour laisser l'espace propre lors de la plantation des arbres de naissance, cérémonie qui aura lieu le lundi 18 avril.
- Mr le Maire informe l'assemblée que l'APAEE a acheté un lave-vaisselle pour la cantine de l'école. Des travaux d'installation pour la fibre et du matériel informatique va être mis en place pour l'école (tableau numérique) et de même que pour la mairie.
- Mr le Maire va faire la demande de 3 propositions de maître d'œuvre (devis) pour les travaux d'aménagement de la RD192.
- Mr le Maire invite les conseillers à la remise des arbres de naissance (2019, 2020 et 2021) le lundi de Pâques à partir de 11 heures 30. De même tous sont conviés le dimanche 15 mai pour le banquet des aînés à partir de 13 heures.

Il annonce que le Sous-Préfet doit se rendre en mairie le 27 avril afin d'étudier l'avenir du Mont d'Elnes (analyse) avec le Conservatoire Naturel.

Mr le Maire présente les remerciements de Mr et Mme Barois/Lefebvre Laurent pour le bon d'achat reçu lors du concours des maisons illuminées. Il présente le faire-part de mariage de Anne Leroy et Antoine Foutreyn (fille de Marielle Pruvost, conseillère) qui aura lieu à la mairie d'Acquin-Westbécourt le samedi 11 juin 2022 à 13h30 et la célébration à 14h30 en l'église de St-Martin d'Elnes.

- Mme Henquez Emeline demande si les dépendances sur le parking Lefranc ont déjà été attribuées ? Mr le Maire répond qu'il y en a 1 pour le Comité des Fêtes, 1 pour les Bouchons et 1 pour les Pêcheurs. Les dépendances sont pour stocker du matériel (chapiteaux et équipement bal trap), ne sont pas isolées pour stocker d'autres produits. Elle signale que les parents d'élèves élus et non élus demandent s'il est possible de peindre des jeux au sol de la cour de l'école – type : marelle etc... Mr Caux Patrice dit qu'il peut y en avoir aussi des hors-sol. A étudier.
- Mme Demeulemeester Roselyne Présidente du Comité des Fêtes a annulé son concours de belote du samedi 9 avril car elle était malade. Pour la salle des fêtes, elle demande l'achat d'une armoire pour les rangements de la vaisselle.

- Mr Vivien Olivier rappelle que le boulodrome de la cité Médéric Merger devait être remis en état, pour l'instant il est devenu une décharge ainsi que le ravin. On peut y trouver des cendres de barbecue ; déchets en tout genre... Mr le Maire répond que le terrain de boule va être à nouveau aménager et que pour les déchets une pancarte sera installée.
- Mr Caux Patrice signale qu'un câble est tombé rue Jules Caron, Mr le Maire a été averti cela à déjà été signalé, des techniciens doivent passer pour intervenir sur les réparations.
- Mr le Maire informe qu'un mail nous est parvenu pour avertir que les paniers de basket au terrain multisports sont tordus du coup les ballons restent coincés dans le panier. Il faudra les redresser car en acheter des neufs et à nouveau les endommagés ne sont pas une solution pour tout le monde ! Mr Caux propose d'installer des caméras solaires pour surveiller le terrain multisports.
- Mr Caux Patrice au vu des demandes régulières de location de salle, demande s'il ne serait pas judicieux de louer la salle Jules Caron.
- Mr Vasseur Bernard demande quand vont-être installées les caves urnes ? Mr le Maire répond que tout est entrain de se mettre en place et que le cases du columbarium sont déjà installées et 3 cases sont déjà vendues.
- Mr Vivien Olivier propose de revoir le tarif des cases du columbarium pour les gens du village ainsi que pour les extérieurs.
- Mr le Maire signale que Mr Vivien Olivier est actuellement en stage à la mairie pour une formation administrative aussi afin de valider ses acquis professionnel et son diplôme.
- Mr le Maire remercie Mr Milhamont Jean-Marie pour ses services technique dans sa fonction de délégué auprès de la commune.
- Mr Gaspart Jean-Pierre demande que le Directeur de l'école fasse tester les enfants après les vacances de Pâques et prendre leur température car le virus revient.
- Mme Pruvost Marielle demande s'il on demande une attestation d'assurance lorsque l'on donne des subventions aux associations. L'attestation d'assurance est demandée lorsque la salle est louée auprès de particuliers mais pas lorsque l'on donne une subvention.
- Mr le Maire termine en annonçant que la Commune a reçu le diplôme du bouquet d'argent des villages fleuris avec les encouragements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.